

LOCATION

Commune déléguée d'Auverse

SALLES DES LOISIRS

11, rue des écoles – Auverse

Capacité : 50 personnes

mairie.auverse@noyant-villages.fr / 02.41.82.23.19

Fiche détaillée de la salle d'Auverse

locataire :

date de location :

SALLE DES LOISIRS DU STADE			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE		40 €	80 €	120 €
	HORS COMMUNE		60 €	100 €	140 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	40 €	80 €	1ère location gratuite puis 120€
		But non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
	HORS COMMUNE	But lucratif	60 €	100 €	140 €
		But non lucratif	40 €	80 €	120 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE		40 €		
	HORS COMMUNE		60 €		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit ☐ À titre onéreux

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Auverse, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Claude GAILLARD
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

LOCATION

Commune déléguée d'Auverse

CENTRE SOCIO-CULTUREL

5 bis, rue de l'école le Chat perché – Auverse

Capacité : entre 140 et 200 personnes

mairie.auverse@noyant-villages.fr / 02.41.82.23.19

Fiche détaillée de la salle du centre socio-culturel

locataire :

date de location :

CENTRE SOCIO-CULTUREL			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE				200€ la 1ère location puis 270€
	HORS COMMUNE				
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	60 €	80 €	1ère location gratuite puis 270€
		But non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
	HORS COMMUNE	But lucratif	80 €	100 €	300 €
		But non lucratif	60 €	80 €	150 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE		60 €		
	HORS COMMUNE		90 €		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit ☐ À titre onéreux

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Auverse, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Claude GAILLARD
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

LOCATION

Commune déléguée d'Auverse

SALLE DU CLUB DES ANCIENS

3, place de l'église St Germain – Auverse

Capacité : 40 personnes

mairie.auverse@noyant-villages.fr / 02.41.82.23.19

Fiche détaillée de la salle du club des anciens

locataire :

date de location :

SALLE DU CLUB			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE		20 €	50 €	80 €
	HORS COMMUNE		40 €	70 €	100 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif			1ère location gratuite puis 80€
		But non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
	HORS COMMUNE	But lucratif	40 €	70 €	100 €
		But non lucratif	20 €	50 €	80 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE		20 €		
	HORS COMMUNE		40 €		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit ☐ À titre onéreux

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Auverse, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Claude GAILLARD
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)